

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité Plénier

Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2021 (visioconférence)

Participants :

Mme CUDONNEC Laurence	ARS	Mme GAUER Claire-Emmanuelle	Conseil régional
M. GARNIER Eric	Académie Ndie	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	Conseil régional
Mme LAILLER BEAULIEU	Dreets	Mme MALHERBE Laëtitia	Conseil régional
M. MEBARKI Farid	Drajes	M. MARGUERITTE David	Conseil régional
M. PINDARD Alain	Draaf	M. NOUVELOT Cédric	Conseil régional
M. RENAULT Jean-François	Drajes	Mme OUADAH Hafidha	Conseil régional
M. ROSAY Fabrice	Préfecture	Mme SEGUELA Martine	Conseil régional
Mme SAINT-HUILE Geneviève	Académie Ndie	M. THOMAS Rodolphe	Conseil régional
M. WEIL Sébastien	Draaf		
		Mme BANCE Annabelle	Région
Mme BELLIER de FROMONT Pascaline	FRSEA	Mme BOFF Frédérique	Région
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P	Mme GALLOIS Frédérique	Région
M. CHOIX Bruno	CRMA	Mme DAUTREY Clarisse	Région
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. LEBOUCHER Denis	Agence orientation métiers
M. DUFOUR Pascal	U2P		Région
M. EDOUARD François	Udes	Mme VOLF Christelle	
M. FARGUES Paul	CFE CGC		
M. LEBARBIEY Alexandre	CGT	Mme BASTIE Françoise	Ndie Université
Mme LEGEARD-LEMEE Frédérica	Fesac	M. BERTON Benjamin	Ndie Université
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT	M. BIERNE Guy	Agefiph
M. MIRIANON Cyril	FSU	M. LESUEUR Marc	Apec
M. PRADES Richard	CCIR	M. MARTIN Frédéric	Cap emploi
M. SCÉLIN Philippe	CPME	M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
Mme TOUCHARD Séverine	Medef		
M. TOUZE Loïc	FO	M. LEGER Jean-Luc	Ceser
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef		
M. VERNON Yves	Udes	Secrétariat permanent :	
		M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
		Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref/Crefop
		Mme MEUNER Manon	Sauléa
		Mme SIMPLICI Marta	Sauléa

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

1. Validation du compte rendu du comité plénier du 7 décembre 2020 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

M. MARGUERITTE rappelle que le bureau du Crefop du 8 novembre a préconisé des présentations brèves afin de permettre un dialogue plus actif.

2. Présentation de l'évaluation à mi-parcours et préparation de l'évaluation finale du CPRDFOP 2017-2022 :

Mmes SEMPLICI et MEUNIER du cabinet Sauléa présentent la restitution ([consulter le document](#)).

M. MARGUERITTE partage l'avis du cabinet sur l'efficacité de l'animation territoriale, une des principales réussites à mettre à l'actif de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux depuis 2016-2017. Après quelques calages sur certains territoires, l'animation territoriale est maintenant efficace, concrète, avec des cas pratiques partagés. L'analyse de Mmes SEMPLICI et MEUNIER met bien en relief l'efficacité « inversement proportionnelle » en fonction de l'échelle qui doit interroger les membres du Crefop. M. MARGUERITTE partage les interrogations du cabinet Sauléa sur l'efficacité, la question centrale étant sur l'efficacité de la mobilisation des dispositifs de financement de chacun. Le paysage de la formation et de l'emploi étant complexe, il faut s'interroger sur l'utilisateur final, et ne pas oublier qu'il s'agit d'un demandeur d'emploi ou d'une personne à la recherche d'un financement pour sa formation. Les réponses données sont parfois insatisfaisantes, et les parcours ne sont pas facilités par la complexité des dispositifs.

En ce qui concerne l'animation territoriale, M. ROSAY confirme que la région est dotée de bons outils, au plus près du terrain, des besoins et de l'actualité. Il faudrait toutefois s'assurer que les Catef fonctionnent tous de la même façon, avec la même dynamique et les mêmes préoccupations. Il convient de la difficulté à mesurer, sur le terrain, le taux d'efficacité de la démarche et du besoin par rapport aux destinataires. Pour M. le Secrétaire général, un travail de simplification ou de clarification des procédures est nécessaire pour rendre les choses plus accessibles, d'autant plus qu'une réflexion commune sur les transitions collectives sera lancée prochainement (passage de secteurs en difficulté vers des secteurs en plein développement).

M. SCELIN souligne le fait que l'étude menée par le cabinet Sauléa a permis d'aller au-delà du CPRDFOP et d'intégrer d'autres problématiques, dont le fonctionnement du quadripartisme du Crefop. Le groupe de travail technique a d'ores et déjà alimenté la réflexion sur ce point, des pistes intéressantes ont été identifiées afin de mettre en valeur le quadripartisme qui n'a effectivement pas montré son efficacité à l'échelle du Crefop ces derniers temps.

Sur l'aspect territorial, malgré les bons retours techniques relatifs aux Catef, l'agrégat régional fait défaut : que retirer de ces animations ? En quoi des bonnes pratiques d'un territoire pourraient servir à d'autres ? Comment avoir une vision régionale de ces contextes très différents et qui aboutissent chacun à des initiatives intéressantes ?

M. SCELIN pointe par ailleurs un élément positif : le Crefop a su mettre en place une ligne originale avec la cellule technique prospective qui va incarner cette question de l'appropriation de la prospective au niveau d'une région et au niveau d'une dimension infra territoriale. Aucun autre Crefop ou territoire ne s'est saisi de cette idée. Le fait que l'étude mette en avant cette question fondamentale de la prospective ainsi que la solution trouvée semble être un bon support de communication.

M. EDOUARD revient sur la complexité des dispositifs pour les demandeurs d'emploi et les personnes en recherche de financement pour leur formation qui émane également de la complexité de la vie, de la complexité d'avoir un développement de carrière..., d'où l'importance de proposer un accompagnement de qualité. L'Udes souhaite des dispositifs au plus près des territoires. En ce qui concerne l'efficacité et l'efficience, il lui semble intéressant d'avoir également une observation sur le ressenti de l'accompagnement pour l'ensemble de ces personnes.

M. MARGUERITTE évoque la priorité politique affichée et partagée relative au recrutement d'aides-soignants et d'infirmiers. Néanmoins, lorsqu'un aide-soignant souhaite devenir infirmier, il lui est parfois conseillé de devenir demandeur d'emploi afin de pouvoir financer sa formation. Cette réalité qui existe sur le terrain est absurde, aberrante et doit interpeller tout le monde : d'un côté, des financements de transitions professionnelles sont difficiles à trouver, et de l'autre, la Région intervient uniquement sur le financement des demandeurs d'emploi. M. MARGUERITTE insiste sur cette contradiction totale entre ce qui est acté parfois, et la réalité des dispositifs vécus. L'accompagnement peut aboutir à l'absurdité de conseiller de démissionner pour pouvoir bénéficier d'un financement de la Région. La contradiction et la frustration sont bien des réalités de terrain. Il est donc évident que le Crefop n'est pas efficient pour mobiliser les dispositifs, mais M. MARGUERITTE ne voit pas de solution au-delà, peut-être, d'une réforme globale du système. Pour lui, l'accompagnement ne suffit pas. Mais, la réponse ne sera certainement pas de créer une structure de coordination supplémentaire.

M. EDOUARD partage l'avis de M. le Vice-Président. Il signale qu'il avait dénoncé l'arrêt du CIF lorsqu'il était président d'Uniformation. Il rappelle qu'une partie du financement indispensable pour faire de la transition a été supprimée, ce qui ne permet plus de mettre en place aujourd'hui des transitions professionnelles pour passer d'un secteur à un autre. Toutefois, M. EDOUARD insiste sur l'importance de l'accompagnement.

M. VARTERESSIAN souligne la qualité du travail réalisé. Cette restitution semble bien prendre en compte les sensibilités des uns et des autres. Elle retrace également le dialogue existant entre les différents partenaires au sein de la région.

Pour avoir une vision du terrain, il souligne l'importance des faits et de la mise en cohérence. Comme M. SCELIN, il salue également la mise en œuvre de la cellule prospective et son originalité pour permettre d'assoir les faits au travers de l'observation. De plus, les remontées des Catef doivent pouvoir être améliorées et affinées au niveau régional pour alimenter la réflexion avec les faits, l'expérience usagers ne pouvant être alimentée que par les faits.

M. VARTERESSIAN s'interroge ensuite sur la cohérence entre les objectifs descendants du CPRDFOP et les travaux menés dans les commissions (et l'avancée par rapport aux indicateurs), qui permettrait de structurer et peut-être de décider de mettre l'énergie là où il faut. Cette réflexion doit être partagée et en alimenter une plus large sur ce rapport (quelles sont les prochaines étapes pour répondre efficacement aux questions posées ?).

Pour M. CHOULANT, ce rapport permet de se poser les questions pour rendre le Crefop plus opérationnel (l'articulation entre le bureau et les commissions), de s'interroger afin que le quadripartisme, dans le contexte actuel, soit plus efficace et efficient sur les différents dispositifs et l'articulation entre eux, pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Il pense, par ailleurs, que les réalités différentes des Catef mériteraient d'être davantage regardées à un niveau régional. Il existe des choses pertinentes dans les Catef mais avec des fonctionnements différents.

Afin de pouvoir corriger les quelques lacunes de certains Catef, M. MARGUERITTE propose que le Crefop recense les grandes initiatives issues des Catef au cours des trois derniers mois sur les bassins d'emploi.

M. MICHEL soulève également le problème du financement de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi : certains salariés doivent devenir demandeurs d'emploi pour pouvoir monter en compétences ou se reconvertir. La loi du 5 septembre n'a pas répondu à la problématique du financement des formations des salariés. Il souligne aussi la qualité du travail des Catef sur le terrain. Il faudrait effectivement le mesurer pour en faire l'analyse. M. MICHEL salue la qualité du document présenté par Mmes SEMPLICI et MEUNIER qui reprend toute l'activité mise en place en région. Des exemples de paritarisme sont à l'honneur de cette région, tels que le travail sur les seniors.

Par ailleurs, M. MICHEL signale que 61,1 % des demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation en Normandie en 2020 ont retrouvé le chemin de l'emploi en catégorie A. Il se félicite de ce résultat en rappelant que le taux était d'environ 40 % il y a trois-quatre ans.

En complément, M. de MOREL précise, que fin octobre, le taux d'accès à l'emploi six mois après la fin d'une formation est de 55 % au niveau national.

M. MARGUERITTE remercie une nouvelle fois le cabinet SAULEA : les questions posées permettront de débattre et de faire des réformes d'organisation dans les prochains mois au-delà de ce qui pourrait se faire au niveau législatif.

3. Evolution de la carte des formations sanitaires et sociales :

Mme DAUTREY présente les évolutions de la carte des formations sanitaires et sociales ([consulter le document](#)).

Cette présentation a déjà été effectuée par Mme LANCIAU, le 18 novembre, aux membres de la commission 2 du Crefop. M. LEBOUCHER évoque une question émise au cours de cette réunion : existe-t-il des statistiques relatives aux échecs des étudiants en première année de médecine et les études d'infirmières ?

M. BERTON n'a pas la réponse à cette question même s'il existe des passages évidents entre l'ancienne PACES et les formations d'infirmières. Bien que les formations universitaires ne fassent pas partie de la carte des formations, la filière infirmière est en cours d'universitarisation, avec, à partir de l'année prochaine, la création d'une licence en soins infirmiers et d'une licence en sciences infirmières qui permettra aux étudiants infirmiers de continuer sur un cursus master, voire doctorat, voire de devenir chercheur en sciences infirmières. Au niveau national, cette discipline est désormais reconnue par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Une étude pourra donc être réalisée dans le cadre du Crefop ou dans celui des observatoires universitaires.

M. BERTON évoque ensuite la formation des préparateurs en pharmacie, dont le brevet professionnel figure actuellement dans la carte des formations mais qui sera prochainement remplacé par le DEUST et peut-être par une licence professionnelle. Cette formation de niveau Bac passera bientôt à une formation Bac +2, et peut-être à Bac +3 dans les années à venir.

Mme BASTIE confirme qu'une réforme est a priori en cours et que le métier de préparateur en pharmacie disparaîtra effectivement de la carte des formations si l'Université n'est pas intégrée.

Un retour sera fait lorsque des données sur les L.AS (Licences Accès Santé) seront connues. Plusieurs possibilités s'offrent aux étudiants qui ne peuvent intégrer médecine : faire une deuxième tentative, se réorienter dans la filière dans laquelle ils sont inscrits (par exemple, en droit), ou se réorienter vers une filière médicale. Il faudra attendre deux-trois ans pour avoir un peu de recul sur le comportement des étudiants.

M. LEBOUCHER propose de reprendre ce sujet lors d'un bureau du Crefop pour voir comment mettre en place une méthode de travail avec les universités.

En ce qui concerne les abandons à l'issue de la première année de l'école d'infirmières, M. LEBOUCHER estime qu'il faudra réfléchir à mieux fiabiliser et mieux valider les projets des jeunes avant leur intégration en IFSI.

Pour répondre à la question posée par M. MARGUERITTE, M. LEBOUCHER signale que l'Agence régionale de l'orientation et des métiers va lancer du 25 janvier au 3 février 2022 des actions pour mettre en valeur les métiers de la santé et des services à la personne :

- Les 1^{er} et 2 février à Louviers dans le cadre des métiers en tournée ;
- Manifestation de grande ampleur régionale à Deauville avec les partenaires de l'emploi du territoire, à l'initiative d'un travail mené par Mme GAUGAIN sur le nord Pays d'Auge, avec tous les prestataires des services à la personne.

M. LEBOUCHER indique que l'Agence a signé, avec l'Académie de chirurgie nationale, une convention régionale : quelques chirurgiens seront prêts à animer une conférence régionale sur les métiers de la chirurgie à destination des jeunes lycéens pour leur donner une ambition. Ce secteur très spécifiques recherche, aujourd'hui aussi, ses talents et les vocations.

L'Agence s'investit également pour préparer le salon régional qui aura lieu du 24 au 26 mars. Des serious games et des vidéos, en cours de réalisation avec ses partenaires et les ambassadeurs métiers, seront testés au cours de cette semaine dans différents établissements scolaires. Des documentations seront mises à dispositions prochainement sur la plateforme « des clics, des métiers », qui est le centre de ressources régional sur tous les secteurs professionnels (productions et vidéos, outils transmis par les branches professionnelles...). L'espace santé sera assez significatif.

M. LEBOUCHER signale que l'exposition sur les énergies vient de se terminer à l'Atrium. En février 2022, l'Atrium présentera une exposition sur la thématique de la santé et accueillera l'exposition Microbiote, en lien avec l'association Science Action Normandie. L'Agence tiendra dans ce cadre un espace dédié aux métiers de la santé et aux services à la personne dans un coin de l'exposition.

Le terme générique des « services à la personne » dérange M. EDOUARD, l'accompagnement éducatif et social n'en faisant pas partie. Il s'agit plus des services de ménage, du traitement de l'habitat ou des personnes, mais non sur l'éducatif. Il lui semble important d'accentuer sur les besoins d'AES et non seulement sur « l'entretien ménager ».

M. MARGUERITTE entend les propos de M. EDOUARD mais pense que tous les métiers d'aide à la personne sont en tension dans les mêmes conditions (aide à domicile, garde d'enfants, ménage, aide aux personnes âgées restées à domicile...). Ce secteur, qu'il soit associatif, privé lucratif ou privé non lucratif, peut être concerné. Le rôle de l'Agence n'est pas de mettre l'accent uniquement sur les métiers dont la formation est assurée ou financée par la Région. Cette semaine est donc l'occasion d'aborder les besoins économiques du secteur et sociétaux de façon générale d'aide à la personne, sans différenciation.

M. LEBARBEY partage l'avis de M. EDOUARD : le périmètre n'est pas complètement maîtrisé. A partir du moment où l'on parle des services à la personne, il faut définir s'il s'agit du besoin d'aide aux personnes ou du besoin à ne pas faire quelque chose qui normalement devrait être fait par les personnes. Il donne pour exemple le ménage, dont l'aide n'est pas une obligation. Il estime qu'il y a des confusions entre la branche de l'aide à domicile et la branche des services à la personne. La question du service à la personne n'est pas porteuse au niveau des services de soins, des services proches de l'éducatif... Il est favorable au bémol émis et il lui semble essentiel de le signaler au sein du Crefop.

M. MARGUERITTE précise que l'Agence de l'orientation fait la promotion des métiers en tension, c'est-à-dire de la quasi-totalité des métiers. En ce qui concerne l'aide à la personne, il peut être précisé ce qui relève du soin ou non, ce qui est indispensable, ce qui est accessoire... Mais le secteur économique tout entier, au-delà du secteur du soin, a des besoins considérables de recrutements.

Pour Mme DAUTREY, la question du point de vue des individus doit être posée, c'est-à-dire la compréhension vue de l'extérieur. Elle entend les propos de M. LEBARBEY quant aux branches professionnelles et les représentations spécifiques. Mais elle précise que « accompagnant éducatif et social » ne veut pas dire grand-chose aux personnes qui souhaitent identifier des métiers ou des activités. Il s'agit donc, avec l'Agence, d'amener les publics vers l'ensemble de ces métiers de services de soins, d'aide à la personne (sans connotation de branche, de secteur à but non lucratif, privé lucratif...) dans des logiques de passerelles, d'effet miroir entre métiers ou appellations afin de leur montrer la diversité des métiers (travail en structure, travail à domicile, dans les soins, dans l'entretien du cadre de vie...). Le but est de montrer la richesse et la diversité dans tous ces métiers qui tournent autour de la personne. Il faut trouver un vocable compréhensible pour le grand public. Les attendus ne seront pas les mêmes en fonction des environnements de travail, mais des choses seront transversales voire transposables d'un secteur à l'autre.

M. MARGUERITTE insiste sur la nécessité de montrer la diversité des métiers. L'intérêt d'une telle semaine est justement de montrer tous les métiers et de proposer toutes les solutions plutôt que d'enfermer les jeunes dans un secteur.

M. EDOUARD rappelle qu'il s'agit de la carte des formations sanitaires et sociales. Entretenir la maison et s'occuper de personnes dépendantes ou qui rencontrent des problèmes sociaux sont des métiers différents.

M. MARGUERITTE l'entend mais la Région maintient sa volonté d'avoir une semaine de l'orientation globale.

La carte des formations sanitaires et sociales reçoit un avis favorable du comité plénier du Crefop :

- Avis favorable : 22 voix (5 voix Région, 6 voix Etat, CCIR, CPME, CRMA, Fesac, FRSEA, Medef, Udes, CFDT, CFE CGC, FO, U2P)
- Avis défavorable : 0
- Abstention : 2 voix (CGT, FSU)

4. Evolution de la carte des formations initiales :

En introduction, M. MARGUERITTE rappelle que la carte des formations initiales fait désormais partie du périmètre des lycées.

La parole est donnée à Mme BOFF pour la présentation ([*consulter le document*](#) + *annexes 1, 2 et 3 transmises le 23 novembre*).

M. VARTERESSIAN remercie Mme BOFF pour cette présentation et sur le fait qu'elle ait insisté sur la relation et les échanges avec les professionnels. Il note toutefois la difficulté à intervenir dans les différentes phases des dossiers. Il lui semble important de pouvoir s'assurer d'une cohérence dans ce dispositif mais également dans d'autres en s'assurant que chacun reçoive les informations et réponde aux sollicitations.

En ce qui concerne le numérique, les formations professionnelles en lycée sont assez réduites par rapport aux besoins, contrairement à l'évolution et à la transition numérique des métiers. Il n'y a pas de formations purement numériques en lycée professionnel. Mme BOFF signale que deux mentions complémentaires vont ouvrir en apprentissage à titre expérimental (services numériques aux organisations, sur un an).

M. CHOULANT souligne que la CFDT reconnaît la qualité du travail effectué, et donnera un avis favorable. Néanmoins, la CFDT est frustrée de ne pas pouvoir émettre un avis critique. Il rappelle, qu'auparavant, le Coparef devait donner un avis formel sur la carte des formations au titre des partenaires sociaux. Aujourd'hui, lorsque les branches sont interrogées, seuls les représentants des employeurs sont sollicités. Bien que la loi ne l'exige pas, il souhaiterait que l'année prochaine, un travail paritaire puisse être effectué en amont, avec les représentants des salariés.

M. MARGUERITTE ne s'oppose pas à l'envoi, en amont, de la carte des formations aux partenaires sociaux afin qu'ils puissent travailler dessus.

En ce qui concerne le supérieur, M. BERTON rappelle que la carte des formations ne concerne pas les universités, ni le Cnam qui ouvre également des formations avec des partenaires publics et privés figurant dans cette carte. Par ailleurs, depuis la réforme, l'apprentissage a été entièrement libéralisé. Il fait remarquer que des titres de niveau 5, 6 et 7 portés par des établissements publics ou privés ne sont également pas présents dans la carte qui est de plus en plus réduite.

Mme BOFF précise que lorsque les partenaires et les représentants professionnels sont sollicités, ils sont également interrogés sur la voie qui est portée, les dossiers étant déposés pour une ouverture en scolaire (voie par rapport aux besoins et méthodes d'insertion).

M. DUFOUR se réjouit du partenariat plus dynamique avec la Région cette année par rapport aux années antérieures. Les échanges ont permis de faire avancer le dispositif et le partage entre la branche professionnelle et la Région. Il propose de continuer dans cette logique mais d'échanger plus régulièrement au cours de l'année.

Par rapport à l'intervention de M. BERTON, M. DUFOUR signale que les branches professionnelles peuvent travailler au niveau de l'ensemble de la formation, sous statut scolaire et de l'apprentissage.

Pour répondre à M. CHOULANT, M. DUFOUR précise que, pour le BTP, la décision a été prise par la CPREF (Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation), les partenaires sociaux ont donc bien validé les propositions et les positions tenues. Au niveau de l'artisanat, la décision a été également prise par la CPRIA (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat).

M. MIRIANON intervient sur les fermetures de formations et sur la réduction des effectifs pour la rentrée scolaire 2022 qui seraient liées à une diminution de la population d'élèves. La pyramide des âges en Normandie, au 1^{er} janvier 2021 (données Insee), fait état d'une diminution des élèves qui ont eu 6-7 ans en janvier, et qui ne sont donc pas concernés en 2022 par les formations qui disparaissent. D'autre part, la FSU trouve inacceptable le nombre de sections fermées dans l'enseignement professionnel public sans compensation dans les établissements supports, avec comme argument le plus souvent, celui de faible recrutement. Ces fermetures vont entraîner soit un report des familles vers d'autres filières de proximité mais éloignées des désirs de formation des élèves, soit par l'éloignement géographique forcé et prématuré des enfants, une formation en adéquation avec leur appétence. Cet éloignement entraînera des surcoûts (transport, hébergement...), alors même que la très grande majorité de ces familles font partie des classes socioprofessionnelles les plus défavorisées. Certaines fermetures (CAP) entraîneront également des difficultés d'orientation, notamment pour les élèves des Segpa.

M. GARNIER répond que certains CAP passés de deux ans à un an rencontraient des difficultés de recrutement malgré du travail proposé par des entreprises, à un niveau de maturité différente : l'idée est de maintenir ces formations non pas sur une assiette de recrutement post 3^{ème}, mais sur une assiette de recrutement post CAP, voire post Bac Pro, ou autre diplôme, puisque de plus en plus de jeunes cherchent à obtenir une qualification différente.

M. GARNIER confirme la baisse démographique en Normandie, ce qui entraîne une perte de plus de 4 000 élèves par an sur le premier degré. Toutefois, certaines formations sont également fragiles avec de faibles effectifs. Le travail mené est aussi un travail de lisibilité de la carte et d'identification des établissements, c'est à dire permettre à des jeunes de se projeter de plus en

plus sur des études supérieures en offrant des parcours de formation plus lisibles et visibles. Lorsque de nouvelles formations sont ouvertes sur certains territoires, elles doivent être davantage attractives, en veillant à ne pas fragiliser complètement les autres établissements du secteur. Ce travail va se poursuivre sur plusieurs années. Des ouvertures sont programmées pour la rentrée 2022, d'autres pour 2023, des CAP seront transformés (fermeture à la rentrée 2022 mais réouverture en un an à la rentrée 2023). D'autres formations sont encore à l'étude. M. GARNIER rappelle que le taux d'accès à l'enseignement supérieur est plus faible en Normandie que la moyenne nationale, mais que le taux de décrochage dans l'enseignement supérieur est supérieur en Normandie à la moyenne nationale.

Mme BOFF explique qu'il faut obligatoirement mentionner la fermeture de CAP en deux ans pour pouvoir proposer l'ouverture des CAP en un an à la rentrée scolaire 2023. Il s'agit surtout d'un exercice administratif plutôt qu'une fermeture de CAP. Seul le CAP maçon du lycée Laplace ferme, mais le même CAP est dispensé sur Caen en apprentissage et dans un Eréa pour les jeunes issus de Segpa. Le lycée Laplace propose encore trois CAP avec des places vacantes. Une attention toute particulière a été portée pour les jeunes issus de Segpa

La carte des formations initiales reçoit un avis favorable du comité plénier du Crefop :

- Avis favorable : 22 voix (5 voix Région, 6 voix Etat, CCIR, CPME, CRMA, Fesac, FRSEA, Medef, Udes, CFDT, CFE CGC, FO, U2P)
- Avis défavorable : 2 voix (CGT, FSU)
- Abstention : 0

5. Questions diverses :

M. CHEVALIER communique les deux dates retenues en 2022 pour les réunions du comité plénier :

- Lundi 27 juin à 14 h 30
- Lundi 5 décembre à 14 h 30

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. MARGUERITTE remercie les membres du comité plénier du Crefop pour la qualité des échanges et lève la séance.